

SÈVREMOINE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 65

Nombre de Conseillers municipaux présents : 49

Date de la convocation : 25 août 2023

Le jeudi 31 août deux mille vingt-trois, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(49) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Aurélie Brunet, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Richard Cesbron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Joris Raflegeau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(7) Gaetan Barreau, Cyrille Chiron, Sébastien Dessein, Caroline Fonteneau, Isabelle Mériaux, Virginie Neau, Tiffany Portemann.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (9)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Claude Brel	Christelle Dupuis
Georges Brunetière	Anne-Marie Avy
Catherine Brin	Guillaume Fillaudeau
Bernard Delage Damon	Geneviève Gaillard
Claudine Gossart	Christine Hamard
Lydie Jobard	Marie-Annick Renoul
Thierry Lebrech	Cédric Bouttier
Quentin Mayet	Philippe Bacle

Secrétaire de séance : Aurélie Brunet

PREAMBULE.....	4
1. Informatique : Campagne de sensibilisation cybersécurité élus & agents	4
2. Enfance jeunesse : rentrée scolaire 2023-2024	6
OUVERTURE DE LA SEANCE.....	7
3. Vérification du quorum	7
4. Désignation du secrétaire de séance.....	7
DELIBERATIONS	7
1. DIRECTION GENERALE	7
2. DIRECTION RESSOURCES	7
2.1. Achats – Assurance.....	7
2.2. Administration générale.....	7
2.2.1. Modification de la composition de la Commission d’Appel d’offres (CAO).	7
2.2.2. Désignation d’un représentant à la commission de suivi de site de l’ECARPIERE de Gétigné 8	
2.3. Finances	10
2.3.1. Imputation comptable 1ere dotation de vêtements professionnels et équipements de protections individuelles	10
2.4. Informatique.....	11
2.5. Ressources humaines	11
2.5.1. Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents.....	11
3. DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION	13
3.1. Enfance et jeunesse.....	13
3.1.1. Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan Mercredi (PM).....	13
3.2.Proximités.....	16
4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	16
4.1. Bâtiments.....	16
4.2. Espace public et cadre de vie	16
4.2.1. Travaux d'effacements, d'extensions de réseaux, de dépannages et de rénovation de l'éclairage public - Fonds de Concours SIEMML	16
4.2.2. Convention pour passage de réseaux en domaine privé communal	18
4.2.3. Convention pour travaux sur domaine public départemental à Montfaucon-Montigné.....	19
4.2.4. Convention-cadre de gestion des eaux pluviales	19
4.2.5. Avenant à la convention pluriannuelle d’objectifs avec le CPIE.....	20
5. DIRECTION DE L’AMENAGEMENT ET de L’URBANISME	22
5.1. Aménagement, urbanisme et habitat	22
5.1.1. St Germain sur Moine – Cession d’une propriété	22
5.1.2. Le Longeron – Cession d’une propriété.....	24

5.1.3.	St Germain sur Moine – CRAC 2022 – ZAC des Bottiers.....	26
5.1.4.	Tillières - voirie rurale - Acquisition de bien dans le village de L'Olivière	27
5.1.5.	Tillières - voirie rurale - Acquisition de bien dans le village de L'Echasserie.....	28
5.1.6.	Tillières - voirie rurale - Acquisition de bien dans le village de La Sauzaie.....	29
5.1.7.	Tillières – Hameau des Guilloires – Désaffectation et déclassement de parcelle.....	30
5.1.8.	St Crespin sur Moine – lotissement du Fief Prieur – Convention de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.....	31
5.1.9.	Torfou – lotissement du Pré aux Sources – Convention de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique 32	
5.1.10.	Le Longeron – Convention de mise à disposition de terrain avec ENEDIS	33
5.2.	Economie et agriculture	33
5.3.	Habitat	33
QUESTIONS ORALES		Erreur ! Signet non défini.
ACTUALITES		33
INFORMATIONS :		35
1)	Décisions du Maire	35
2)	Déclarations d'intention d'aliéner	37
3)	Concessions en cimetière	40

PREAMBULE

1. Informatique : Campagne de sensibilisation cybersécurité élus & agents

Informatique

SÈVREMOINE

Campagne de sensibilisation anti-phishing Elus & Agents

Contexte des cyberattaques

Au cours des 2 dernières années : forte augmentation des attaques numériques appelées « cyberattaques »

⇒ Incidents affectant principalement les serveurs, les sites et les données

Phishing = Récupération de données personnelles en piégeant l'utilisateur par un e-mail frauduleux pouvant amener au **Rançonnage** = blocage de logiciels exigeant une rançon pour assurer leur réparation



Techniques exploitant la **méconnaissance des utilisateurs** + fréquentes aujourd'hui mettant en danger les organisations

TOUS LES SECTEURS, TOUTES LES ZONES GEOGRAPHIQUES
SONT TOUCHÉES PAR LES CYBERATTQUES.



Informatique Campagne de sensibilisation anti-phishing Elus & Agents

Quelles sont les conséquences d'une cyberattaque ?

Fraude au président

Détournement de fonds record de plus de 38 millions d'euros soutirés à deux entreprises françaises en 2022.

Perte de confiance

des administrés, des partenaires, des équipes, des fournisseurs

Dégradation de l'image

perte de notoriété dans les médias de manière durable

Rançongiciels

L'éditeur de sécurité **Anozr Way** estime à près d'1,1 Md€ le montant cumulé des pertes de chiffre d'affaires pour les entreprises françaises causées par les ransomwares depuis début 2022.

Déni de service

de la production, des expéditions, de la comptabilité, des paies...

Patrimoine immatériel

Vol de méthodes, de brevets, d'informations confidentielles



Informatique

Campagne de sensibilisation anti-phishing Elus & Agents

SÈVREMOINE

Pour limiter les risques d'attaque au sein des organisations

- **Sensibilisation** indispensable **des utilisateurs** pour disposer des clés nécessaires permettant de **lutter efficacement contre le phishing** (*recommandation principale de l'ANSSI*)

=> Contrat de 15 mois avec le prestataire **AvantdeCliquier** 

1/ Réalisation d'un **audit de vulnérabilité** et d'état des lieux de maturité : du 23 au 29 juin 2023

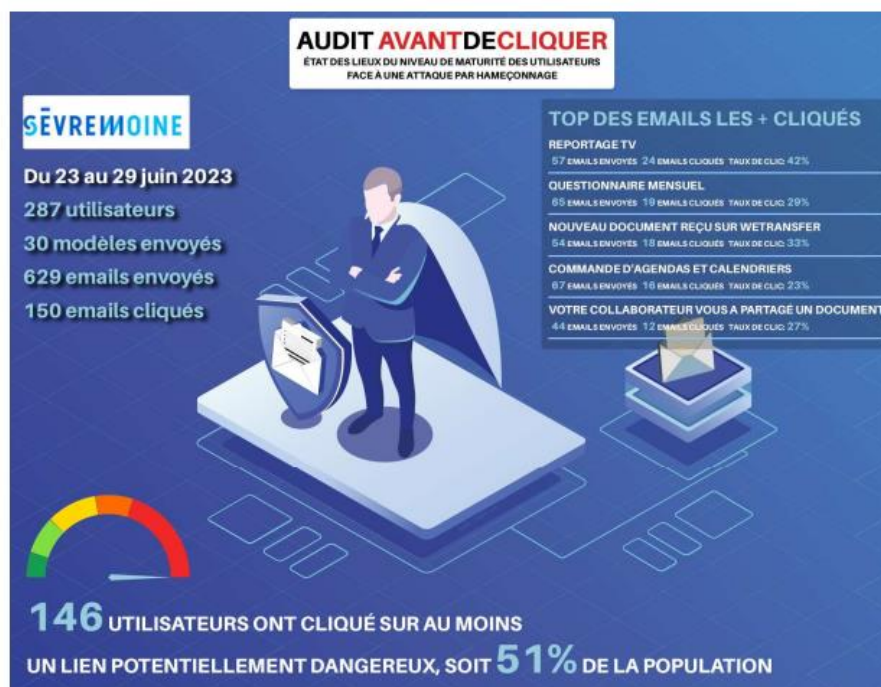
2/ Restitution des **résultats**

3/ Actions de **e-learning** simultanément aux autres exercices :

- tutoriel vidéo de 30 minutes à réaliser impérativement pour toutes et tous (élus et agents),
- petites vidéos tutos de 3 minutes suivant le niveau de maturité de chaque utilisateur au gré des exercices et de leur degré de difficulté

Campagne de sensibilisation anti-phishing Elus & Agents

Synthèse des résultats
de l'état des lieux du
23 juin au 29 juin 2023



Campagne de sensibilisation anti-phishing Elus & Agents

Dès maintenant

- Depuis le 24 août dernier : lancement de la première action de **e-learning** à réaliser dès que possible
- Poursuite des mises en situation réalistes en continu
- Tutoriels « **3 minutes de pédagogie** »
- **Communication régulière** auprès des agents par « Billets d'Actu » sur le groupe SharePoint Intranet Sèvremoine



AvantdeCliquer.com

2. Enfance jeunesse : rentrée scolaire 2023-2024

Effectifs écoles

Rentrée scolaire 2023-2024

SÈVREMOINE

EFFECTIFS SCOLAIRES	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ecoles publiques	1012	945	897	848	810
Ecoles privées	2045	2010	1945	1864	1822
TOTAL	3057	2955	2842	2712	2632
		-3,3%	-3,8%	-4,6%	-2,9%

3 fermetures de classe : Une à Vivaldi (Tillières) / Une à Ste Marie (Roussay) / Une à L'arche de Noé (Le Longeron)

3 ouvertures de classe : Une à Victor Hugo (Saint Macaire) / Une à Wresinski (Saint Macaire) / Une à Grain de soleil (Saint André)

Intervention de Cédric Bouttier :

Vous avez une présentation sur ce tableau où on vous présente les effectifs à la rentrée 2023, 2024. On peut remarquer que sur les écoles publiques on a 810 élèves et sur les écoles privées on est à 1 822 élèves, soit un total de 2 632 élèves pour cette prochaine rentrée 2023 2024. On est encore en baisse mais baisse plus légère que les autres années. Du coup, on a une baisse qui commence à s'atténuer sur le nombre d'élèves.

Pour cette année, on va constater 3 fermetures de classes, une à l'école publique Vivaldi à Tillières, une seconde à l'école Sainte-Marie, école privée à Roussay, et enfin la dernière à l'Arche de Noé école privée au Longeron.

En parallèle, on va avoir 3 ouvertures de classe, une à Victor Hugo à St Macaire en Mauges, une seconde à Wresinski école privée de St Macaire en Mauges, et la dernière à l'école Grain de Soleil à St André de la Marche.

OUVERTURE DE LA SEANCE

3. Vérification du quorum

49 élus présents – 9 délégations – 7 sans délégation – 58 votants

4. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, Mme BRUNET Aurélie, membre du groupe minoritaire, est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

DELIBERATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

2. DIRECTION RESSOURCES

2.1. Achats – Assurance

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

2.2. Administration générale

2.2.1.Modification de la composition de la Commission d'Appel d'offres (CAO).

Rapporteur : Didier Huchon, Maire de Sèvremoine

EXPOSE DES MOTIFS

La commission d'appel d'offres (CAO) attribue les marchés publics supérieurs à 214 000 Euros pour les marchés de fournitures et services des communes et 5 350 000 Euros pour les marchés de travaux. Les marchés publics souscrits par la commune sont soumis au code de la commande publique.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Lors des séances du 27 août 2020, du 25 novembre 2021 puis du 27 octobre 2022, le Conseil municipal avait donc procédé, selon ces modalités, à l'élection de ses membres.

Aussi, dans l'intérêt de la bonne administration de la commune et tenant compte des récentes modifications de délégations de fonctions, il convient de mettre à jour la composition de la commission d'appels d'offres.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 1411-5 et L. 1414-2 ;

VU la délibération n° 2020-196 du 27 août 2020, élisant au scrutin de liste les membres de la commission d'appel d'offres de Sèvremoine,

VU les délibérations n° 2021-173 du 25 novembre 2021 et n° 2022-162 du 27 octobre 2022, modifiant la liste des membres de la commission d'appel d'offres de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	56	0	2

PROCEDE à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres sur présentation d'une liste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

DESIGNE la liste suivante :

Titulaires : Paul NERRIERE – Cédric BOUTTIER – Thierry ROUSSELOT – Eric CHOUTEAU – Bernard DELAGE-DAMON.

Suppléants : Sabrina GUIMBRETIERE – Jean-Luc TILLEAU – Emmanuel GUILLOTEAU – Vincent BLANCHARD – Geneviève GAILLARD.

2.2.2. Désignation d'un représentant à la commission de suivi de site de l'ECARPIERE de Gétigné

Rapporteur : Didier Huchon, Maire de Sèvremoine

EXPOSE DES MOTIFS

Le mandat, d'une durée de 5 ans, des représentants de la Commission de suivi de site (CSS) de l'ECARPIERE de Gétigné (44), à laquelle est membre l'Adjoint territorial de Saint Crespin sur Moine arrive à échéance.

Il convient de renouveler la désignation du représentant de la commune de Sèvremoine à cette CS

Il est proposé de maintenir la désignation de Philippe BÂCLE, Adjoint territorial de Saint Crespin sur Moine, au sein de cette CSS à son renouvellement.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 2° ;

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **DESIGNE Philippe BÂCLE, Adjoint territorial de Saint Crespin sur Moine, pour représenter Sèvremoine à cette Commission de suivi de site.**

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Oui, vous pouvez nous rappeler quel est l'objectif de la Commission de suivi et qu'est-ce qui s'y passe ? Qu'est-ce qui s'y décide ?

Intervention de Didier Huchon :

Alors je vais inviter notre représentant parce que ça fait partie de sa lourde charge que de nous rappeler en quoi consiste cette commission de suivi du site de l'Ecarpière ?

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Et qui décide ? Merci.

Intervention de Philippe Bâcle :

Mais je vais vous répondre, c'est le suivi de site, c'est des analyses qui sont faites tous les ans.

La zone de l'Ecarpière, c'est Gétigné, mais la mine de l'Ecarpière est rentrée sur le site de Saint-Crépin, donc il y a des relevés de faits tous les ans, sur des contrôles qui sont faits sur des analyses pour savoir si on dépassait les normes de radioactivité par rapport à l'uranium.

Donc il y a des réunions là-dessus, il y a des réunions sur la pose des photovoltaïques qui ont été faites qui n'ont pas été implantés en profondeur, qui ont été implantés en superficiel pour ne pas toucher à la couche qui existait, pour ne pas dégrader la protection de l'enfouissement des déchets.

Intervention de Didier Huchon :

C'est effectivement un ancien site minier abandonné de son activité d'origine et qui fait l'objet de surveillance puisqu'il s'agit quand même d'uranium et aussi par le fait – qui est comme à Roussay d'ailleurs, où il y a eu un projet réalisé et qui est même en service – qu'il peut faire l'objet de d'évolution de nouveaux aménagements, en l'occurrence de champs photovoltaïques. Cela fait l'objet d'un suivi par une Commission qui est constituée d'élus et de représentants de l'État. Alors je ne sais pas qui au niveau de l'État.

Alors oui, c'est côté Gétigné, donc c'est la Loire-Atlantique qui pilote l'opération. Mais comme cette mine a un impact sur la commune de Saint Crépin et sur la Moine, on a aussi un représentant au sein de la commission de surveillance.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

D'accord, et donc en termes de relevés, il n'y a rien de significatif à mentionner ? Et j'ai une deuxième question. On a aussi une carrière des 4 étalons.

Et donc je voulais savoir, vu la proximité quand même entre les 2 sites de quelques dizaines de kilomètres, s'il y avait aussi des risques par rapport à ça, ici c'était monitoré.

Intervention de Philippe Bâcle :

Mais il y a une association qui suit le site très régulièrement, qui est à toutes les réunions, donc je pense que là-dessus ils ont un regard assez précis sur les dérives qui pourraient y avoir. Donc je suis assez confiant. Les résultats et les réunions avec l'État sont assez bien structurés pour l'instant pour qu'on n'ait pas d'inquiétudes particulières.

Intervention de Paul Nerrière :

Philippe, si je peux me permettre de rajouter, il faut savoir que le fil d'uranium, il est très clairement défini, on connaît parfaitement sa situation. Il passe à Gétigné, il va à Roussay, et il repart sur Mortagne sur Sèvre. Il faut savoir que régulièrement sur l'emplacement géographique de ce filon d'uranium, il y a des contrôles, j'ai eu l'occasion un jour dans une exploitation de voir des contrôleurs venir, demander des légumes, prendre des légumes pour faire ces mêmes contrôles, donc ils passent pas du tout du côté de la carrière des 4 étalons. Il reste assez cantonné sur ce filon qui s'en va vers Mortagne,

Intervention de Philippe Bâcle :

Dans les contrôles qu'il y a, il y a des contrôles sur les légumes des habitants de St Crespin. Il y a des contrôles sur les puits qui existent sur St Crespin.

Donc tout ça, c'est des contrôles qui sont faits tous les ans, au sein de la rivière, en amont, et en aval. Pour l'instant, assez concordant, et on est assez satisfait.

Intervention de Didier Huchon :

Voilà, et pour être complètement complet, même s'il y a un site d'exploitation à la carrière des 4 étalons, Il n'y a pas de radioactivité sur ce site qui est exploitée pour des matériaux de construction et donc on n'est pas sur un secteur à risque de radioactivité. En revanche, il y a aussi une commission de suivi. C'est aussi contrôlé par l'État dans son activité pour les nuisances qu'elle pourrait occasionner pour son environnement.

Contrairement à l'Ecarpière, celui des 4 étalons est en activité.

2.3. Finances

2.3.1. Imputation comptable 1^{ère} dotation de vêtements professionnels et équipements de protections individuelles

Rapporteur : Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats

Des dispositions réglementaires du Code du travail imposent à la commune de Sèvremoine en qualité d'employeur, de mettre à la disposition des agents en tant que de besoin :

- **des vêtements professionnels** appropriés à l'exercice des fonctions des agents (ex : agent de restauration scolaire, agent de service dans les écoles, agent de police municipale...),
- **des équipements de protections individuelles** (EPI) obligatoires dans le cadre des fonctions occupées par certains salariés (ex : agents techniques, agents de ménage...).

Les dépenses liées aux premières dotations pour les services représentent des montants importants pour des vêtements ou du matériel durables, utilisés plusieurs années.
Ces dépenses sont donc assimilées à de l'investissement.

Il convient donc de permettre l'imputation comptable de ces premières dotations en dépenses d'investissement, considérant l'imputation des renouvellements au budget de fonctionnement.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code du travail, notamment son article R. 4321-4,

VU la délibération n° DELIB-2021-094 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

VU la délibération n° DELIB-2022-046 autorisant la création d'autorisations de programmes d'un montant de 56 175 000 €,

VU la délibération n° DELIB-2023-039 autorisant la création de nouvelles autorisations de programmes de 2 200 000 € supplémentaires et validant les crédits de paiement 2023 d'un montant de 17 423 375.85 €,

VU la délibération n° DELIB-2023-084 autorisant la décision modificative n°1,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT le montant investi en vêtements professionnels et/ou en équipements de protection individuelle lors des premières dotations,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **IMPUTE** dans le cadre d'un premier achat, les équipements de protections individuelles et les vêtements professionnels en section d'investissement au compte 2188,
- **APPROUVE** une durée d'amortissement pour ces équipements de 5 ans,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Madame Chantal Moreau, Adjointe aux finances et aux achats, à signer tous documents relatifs à la présente.

2.4. Informatique

Pas de sujets présentés lors de cette instance

2.5. Ressources humaines

2.5.1. Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Rapporteur : Didier HUCHON, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} septembre 2023 tient compte de régularisations suite à des recrutements, des transformations et des suppressions de grades liés aux mouvements de personnel au sein des services. Les modifications sont exposées ci-après.

Transformations de postes

- Dans le cadre d'avancements de carrière

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/09/2023
Les postes de chef d'équipe au sein des Centres Techniques sont ciblés sur le grade d'agent de maîtrise.		
La réussite au concours de l'agent qui occupe cette fonction pour la partie Espaces Publics sur le CTT Est permet de prévoir sa nomination sur ce grade.	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP	1 agent de maîtrise territorial à 1 ETP
L'agent en charge de l'équipe proximité technique au CTT Sud a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise établie par le Centre de Gestion au titre des promotions internes. Cela permet également sa nomination.	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP	1 agent de maîtrise territorial à 1 ETP

- Dans le cadre de mouvements de personnel et d'adaptation de l'organisation aux services

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation depuis le 01/09/2023
Suite à deux demandes de diminution de temps de travail d'agents titulaires au service Enfance Jeunesse : - 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles, - 1 agent des temps méridiens, il convient de transformer les postes correspondants détenus par ces agents.	1 ATSEM territorial à 0,90 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0,21 ETP, catégorie C	1 ATSEM territorial à 0,80 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0,18 ETP, catégorie C
Le différentiel permet de proposer des heures à des agents contractuels de ce même service.		

Dans le cadre de mouvements de personnel, changements de grades : Recrutement d'une Gestionnaire RH, temps de travail et e-administration	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP, catégorie C	1 rédacteur territorial à 1 ETP, catégorie B
	1 adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à 0.95 ETP, catégorie C	1 adjoint territorial du patrimoine à 0.95 ETP, catégorie C

Création d'emploi en accroissement temporaire

L'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique précise que les collectivités peuvent recruter du personnel temporaire pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, après création des emplois par délibération du Conseil Municipal.

En février 2023, le Conseil Municipal a acté la création d'un poste d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique en accroissement temporaire.

Compte-tenu des effectifs d'enfants accueillis sur les écoles publiques pour l'année scolaire 2023-2024 et de la répartition pédagogique effectuée par les enseignants, la commission enfance jeunesse en date du 9 mai 2023 a émis un avis favorable à la création d'un poste d'ATSEM.

A compter de la rentrée 2023, le nombre d'emplois en accroissement temporaire sur ces fonctions sera donc porté à 2.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses livres III et IV,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel et aux adaptations des directions et services,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **AVALISE** ces transformations de postes dont :
 - Les changements de quotités hebdomadaires d'un agent des temps méridiens et d'une ATSEM ;
 - Le changement des grades des postes de Gestionnaire RH, temps de travail et E-administration, agent de bibliothèque, du chef de service proximité technique du secteur Sud et du chef de service espaces publics du CTT Est ;
 - La création d'un emploi supplémentaire sur les fonctions d'ATSEM en accroissement temporaire d'activité.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1^{er} septembre 2023.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

3. DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

3.1. Enfance et jeunesse

3.1.1. Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan Mercredi (PM)

Rapporteur : M. Thierry Lebrech, Adjoint en charge des Services à la population

EXPOSE DES MOTIFS

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est porté par la collectivité et co-signé avec les services de l'Etat, le Ministère de l'Education Nationale, Jeunesse et Sports et la CAF.

La journée du mercredi est une composante importante de ce PEDT, qui se décline par conséquent en PEDT-PM (pour Plan Mercredi).

Le PEDT-PM couvrait les années 2018 à 2021. Un avenant de prolongation avait été signé pour l'année 2022. Une demande de renouvellement est nécessaire pour 2023-2026 (1^{er} septembre 2023 - 31 août 2026). La commune de Sèvremoine portera le projet durant ces 3 années.

L'Analyse des Besoins Sociaux réalisée fin 2021 a fait émerger la nécessité de travailler sur les offres d'accueil périscolaire et de loisirs ainsi que sur l'amélioration de la mise en réseau des acteurs et partenaires de l'enfance. Au regard des éléments de diagnostic, la commune souhaite cibler son Projet Educatif De Territoire – Plan Mercredi auprès des enfants de 3 à 11 ans.

L'enjeu premier de l'engagement dans le PEDT-PM est de développer une dynamique partenariale très large incluant l'ensemble des acteurs éducatifs. Par ailleurs, il permet aux gestionnaires d'accueils de loisirs de percevoir des financements complémentaires de la CAF mais également de bénéficier des assouplissements réglementaires en termes de taux d'encadrement.

Le PEDT-PM 2023-2026 constitue un des axes de la Convention Territoriale Globale 2022-2026. Il permettra de répondre au deuxième enjeu, en structurant et en développant l'offre en matière d'accueil de loisirs de l'enfant de 3-11 ans.

En mars 2023, afin de lancer cette démarche participative, la commune a invité les écoles, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et les restaurants scolaires à répondre à un questionnaire autour de leur fonctionnement et de leur projet. Lors d'une soirée organisée au mois d'avril 2023, ces mêmes acteurs ont pu échanger ensemble sur différentes thématiques et préciser leurs attentes. Quatre grands axes de travail ont ainsi été établis collectivement pour contribuer à l'interconnaissance et développer une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants. Ils seront affinés au cours du deuxième semestre 2023 :

- Formations communes
- Rencontres thématiques
- Rencontres du comité méridien
- Les réseaux inter structures

Le PEDT-PM est animé par un groupe de travail composé d'élus, de représentants des écoles, de parents, de structures d'accueils et de partenaires institutionnels. Ce groupe est piloté par la Chargée de Coopération Stratégique CTG. Son rôle principal est de rendre les temps éducatifs complémentaires et cohérents en faisant en sorte de faire du lien entre les différents partenaires. Pour y répondre, il s'appuiera sur les éléments ci-dessous :

- Un état des lieux de l'existant (animations partagées, formations communes...)
- L'identification de difficultés ou éventuels dysfonctionnements.

Le groupe s'attachera ensuite à :

- Soumettre des pistes d'amélioration pour atteindre au mieux les objectifs du PEDT – PM.
- Prioriser des actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés.

Ces axes de travail seront ensuite soumis à validation du Comité de pilotage (COPIL) CTG (Convention Territoriale Globale).

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du Projet Educatif De Territoire – Plan Mercredi ci-annexé, et à se prononcer sur les quatre axes de travail établis collectivement.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 551-1 et R. 551-13,

VU l'avis de la Commission Enfance Jeunesse en date du 3 juillet 2023,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT que le précédent Projet Educatif de Territoire arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	45	5	8

- **APPROUVE les axes de travail identifiés collectivement pour contribuer à l'interconnaissance et développer une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants ;**
- **VALIDE le Projet Educatif De Territoire – Plan Mercredi 2023-2026 tel que présenté en annexe.**

Intervention de Pierre Devêche :

Oui, ce n'est pas une question. J'ai une remarque parce que moi je ne vois pas comment je pourrais voter un projet comme ça parce que je ne vois pas ce qu'il y a dedans. On ne voit pas le contenu quand on dit que l'objectif c'est de développer une politique éducative locale. Oui évidemment, mais c'est en quoi on le développe ?

Il y a beaucoup de choses qui concernent l'interaction entre les personnes, comme si ça c'est la tarte à la crème classique, plus on fait du lien entre les différents acteurs, mieux, ça a été efficace au niveau de l'enfance, ce qui reste à prouver.

Dans le plan-là qui est mis sur les accueils collectifs, le CSI n'est pas mentionné à Saint-Macaire ou globalement.

Intervention de Cédric Bouttier :

Il est mentionné dans les ACM.

Intervention de Pierre Devêche :

Sur la carte d'accord, c'est quoi ACM ?

Intervention de Cédric Bouttier :

Accueil collectif de mineurs, dont ils en font partie.

Intervention de Pierre Devêche :

D'accord, avec tous les sigles, c'est parfois difficile de s'y retrouver.

Intervention de Cédric Bouttier :

Tout à fait.

Intervention de Pierre Devêche :

Mais voilà, tu me dis qu'il va y avoir des réunions pour préciser les choses, mais pour l'instant je trouve ça vague.

Intervention de Cédric Bouttier :

Pour l'instant, c'est vague, c'est normal, parce qu'en fait on est au début de cette initiative. C'est une réflexion qu'on nous a déjà faite dernièrement. Suite aux premières réunions et aux premières rencontres, l'intérêt, ça a été d'identifier des objectifs.

Intervention de Pierre Devêche :

C'est du flou.

Intervention de Cédric Bouttier :

Les objectifs, on les a présentés tout à l'heure, c'est développer la politique éducative, et cetera, comme on le disait. Et après, on a décidé de travailler dans le cadre d'un groupe de travail, qui est en train de se constituer et qui n'a pas terminé ces réunions qui commencent à se réunir. Donc en fait, on est à l'initiative du travail. Effectivement, l'intérêt ce soir, c'est de valider les grands axes pour que justement ce groupe de travail puisse se mettre en place avec les différents acteurs du territoire comme on le disait. Cette politique éducative, elle va se construire dans les mois qui viennent, notamment en relation avec la CTG.

Intervention de Pierre Devêche :

Moi j'ai un peu peur qu'à partir du moment où on a des objectifs flous, on arrive à des résultats flous. On a quand même une situation d'illettrisme qui est importante chez les enfants. D'ailleurs, je ne sais pas quels sont les résultats. Moi depuis 20 ans j'essaie d'avoir des résultats des évaluations qui sont faites en 6e, et puis maintenant l'école primaire, on me répond à chaque fois que ce n'est pas possible, c'est confidentiel.

Mais en tous les cas, on sait bien qu'au niveau national, on arrive en 6e avec 10 à 12% des enfants atteints d'illettrisme. Ça peut être un objectif, alors pas forcément sur le temps méridien, le mercredi n'est pas fait pour ça, mais globalement une politique éducative est faite pour amener les enfants, en particulier ceux qui sont en difficulté à combler leur retard, leurs difficultés et leur éveil.

Intervention de Cédric Bouttier :

Alors là, sur ce que tu dis, on va plutôt être sûr du travail d'école, et non pas de d'accueil collectif de mineurs ou du personnel de mairie qui va travailler sur le temps méridien avec les enfants. L'intérêt du PEDT, c'est vraiment de travailler. On parle d'interconnaissance, mais c'est surtout d'arriver à créer une relation, une continuité sur une journée de l'enfant.

Donc aujourd'hui, on a des acteurs qui travaillent les uns à côté des autres, pas forcément suffisamment en relation. L'intérêt justement du PDT et du plan mercredi, ça va être justement de générer une continuité très fluide pour les enfants, ça ne va pas se faire du jour au lendemain. Suite à la rencontre et à cette réunion qu'on avait fait avec les différents acteurs, sont ressortis plusieurs thèmes sur lesquels on va commencer à travailler et ce projet va se constituer au fur et à mesure.

L'intérêt de ce soir, c'est de valider les axes qui ont été identifiés sur lequel nous allons devoir travailler pour mettre en place des choses en faveur des enfants et de la journée de l'enfant.

Intervention de Pierre Devêche :

Donc tu nous présenteras ultérieurement les résultats.

Intervention de Cédric Bouttier :

On pourra te présenter ultérieurement les résultats si tu le souhaites.

Intervention de Didier Huchon :

Si je reformule, ce soir on valide un cadre avec des axes de travail, et l'objet de cette commission, sera justement de remplir ce cadre. Donc effectivement, les choses sont imprécises à ce stade parce que le cadre est à remplir. Ce sont l'ensemble des acteurs qui ont été désignés pour constituer cette commission, qui vont être les acteurs du plan d'action, qui va être défini par les différents opérateurs et bien entendu que tu nous reviendras Cédric pour nous faire part de l'avancement des travaux et puis s'assurer que politiquement on soit bien sur la ligne attendue par le Conseil municipal de Sèvremoine.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

J'ai une question parce qu'effectivement ce projet éducatif de territoire était attendu par les associations. Effectivement, en l'état, je rejoins complètement Pierre, je n'arrive toujours pas à savoir quels sont les axes. Enfin on a défini des piliers qui étaient la citoyenneté, l'environnement, etc. Il me semblait que c'était nos axes de travail.

À voir effectivement en commission, mais en l'état, je vois pas du tout ce qu'on valide. Ma première inquiétude, c'est déjà que les structures d'accueil soient conformes à la législation, ce qui ne va pas être le cas à la rentrée. Donc je vous invite tous là au Conseil municipal, puisque vous allez sûrement faire comme chaque année à la rentrée avec de belles photos, d'aller interroger effectivement les structures

d'accueil de périscolaire et de vérifier effectivement qu'on est bien en conformité avec la législation, ce qui n'est pas le cas.

Intervention de Cédric Bouttier :

Pour répondre à ta dernière question, j'étais justement avec eux, et notamment à St André, en début de semaine dernière, on a pu faire le point et évaluer les besoins pour être en conformité, c'est un travail qui ne va pas se faire du jour au lendemain, donc c'est des choses qui sont en cours. On a des devis qui sont en cours et sur lesquels on travaille. Le problème de conformité, il ne date pas du mois d'août, on est d'accord, mais après on prend les éléments au fur et à mesure, et on traite les urgences les unes après les autres.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

C'est des problématiques qui ont été adressées relativement tôt pour ne pas avoir le problème en septembre. Résultat, on nous propose au mieux d'être en conformité au mois de janvier.

Intervention de Cédric Bouttier :

Alors si tout se passe bien, on pourrait être en conformité avant le mois de janvier.

Après pour répondre à ta première question sur ce qu'on va valider encore une fois, on valide les 4 objectifs qui vous sont présentés ce soir. Le travail a été fait, il a été fait avec le CSI, avec les différents accueils collectifs de mineurs, les familles rurales, on avait aussi des assistantes maternelles, des personnes de la CAF, on avait des agents de la mairie, on avait vraiment tout type d'acteurs. Lorsqu'on a fait notre réunion au mois d'avril, et donc tous ensemble, on a réussi à dégager ces 4 objectifs et c'est ce qu'on vous propose de valider ce soir. C'est ces axes de travail.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Tu peux me rappeler les 4 objectifs ?

Intervention de Cédric Bouttier :

Je les ai, il n'y a pas de souci.

- Développer une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur de l'enfant ;
- Faciliter l'interconnaissance entre les différents acteurs participants à la journée de l'enfant ;
- Favoriser l'accès des enfants à des activités adaptées ;
- Contribuer à la découverte du monde.

Donc sur ces 4 points, c'est ce qu'on vous propose de valider ce soir pour que le groupe de travail puisse commencer à élaborer justement les différentes actions du PEDT.

Est-ce que ça répond à la question ?

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Oui, mais je ne sais pas quoi faire avec ça.

Intervention de Cédric Bouttier :

Ecoute, je ne manquerai pas de revenir vers toi dès qu'on aura avancé sur le sujet pour t'en dire plus, je te remercie.

3.2. Proximités

Pas de sujets présentés lors de cette instance

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1. Bâtiments

Pas de sujets présentés lors de cette instance

4.2. Espace public et cadre de vie

4.2.1. Travaux d'effacements, d'extensions de réseaux, de dépannages et de rénovation de l'éclairage public - Fonds de Concours SIEML

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'effacement de réseaux.

Sur ce type de prestation, la part prise en charge par le SIELM peut varier de 0% à 80% suivant qu'il s'agisse de réseaux de télécommunication, basse tension ou d'éclairage public.
Aussi, les opérations d'effacement de réseaux proposées sont estimées à 88 830.00 €, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 68 655.00 €.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux d'éclairage public et d'électricité basse tension. Sur ce type de prestation, le SIELM prend en charge 25% des dépenses pour l'éclairage et 0% pour la basse tension et le génie civil.

Aussi, les opérations d'extension de réseau proposées sont estimées à 129 594.29 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 97 195.72 €.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit également assurer pour Sèvremoine des réparations sur le patrimoine d'éclairage public. Sur ce type de prestation, le SIELM prend en charge 25% des dépenses.

Aussi, les opérations de dépannage de l'éclairage public sont estimées à 3 492.58 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 2 619.44 €.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations de rénovation du patrimoine d'éclairage public. Sur ce type de prestation, le SIELM prend en charge entre 25% et 50 % des dépenses suivant le type de luminaire à remplacer.

Aussi, les opérations de rénovation de l'éclairage public sont estimées à 102 961.13 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 73 228.12 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis favorable de la commission Espace Public et Cadre de Vie des 14 mars et 23 mai 2023,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	49	0	9

- **APPROUVE** le montant global des prestations du SIELM et le montant pris en charge par Sèvremoine réparti de la manière suivante :

COMMUNE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
LE LONGERON	EXTENSION	Remplacement projecteurs stade	80 170.20 €	75%	60 127.65 €
ST GERMAIN SUR MOINE	EXTENSION	Remplacement projecteurs stade	49 424.09 €	75%	37 068.07 €
LA RENAUDIÈRE	DEPANNAGE	Remplacement mât pt 57 - Aménagement du cœur de bourg	2 324.57 €	75%	1 743.43 €
ST MACAIRE EN MAUGES	DEPANNAGE	Réparation du mât accidenté 374 (Rue du Commerce)	1 168.01 €	75%	876.01 €
LE LONGERON	EFFACEMENT 2023	Place de la Libération - EP	40 200,00 €	50%	20 100,00 €
LE LONGERON	EFFACEMENT 2023	Place de la Libération - GC	48 480,00 €	100%	48 480,00 €
LE LONGERON	EFFACEMENT 2023	Place de la Libération - Contrôle	150,00 €	50%	75,00 €

LE LONGERON	RENOVATION 2023	Remplacement lanterne énergivore +150w	4498,31 €	75%	3 373.73 €
MONTFAUCON MONTIGNE	RENOVATION 2023	Remplacement des candélabres rue du Collège - Mâts	13 389.50 €	50%	6 694.75 €
MONTFAUCON MONTIGNE	RENOVATION 2023	Remplacement des candélabres rue du Collège - Lanternes	6 453.61 €	65%	4 194.85 €
MONTFAUCON MONTIGNE	RENOVATION 2023	Remplacement lanterne énergivore +150w	17 373.14 €	75%	13 029.86 €
ST ANDRE DE LA MARCHE	RENOVATION 2023	Remplacement lanterne énergivore +150w	46 353.01 €	75%	34 764.76 €
TILLIERES	RENOVATION 2023	Remplacement lanterne énergivore +150w	14 893.56 €	75%	11 170.17 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer ces documents, et notamment les conventions tripartites d'enfouissement des réseaux concernés.**

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Moi j'ai une question, pourquoi on remplace les lampadaires sachant que les lumières sont éteintes, maintenant, toute la nuit.

Intervention de Paul Nerrière :

Alors, à certains moments, les lampadaires ne sont plus adéquats selon les configurations des places à éclairer. Ils sont plus ou moins bien placés, il faut les remplacer. Certains sont abîmés, il faut les remplacer tout simplement. Même si on éteint les lumières à 21h, il faut quand même avoir du matériel en état de fonctionnement et c'est pour ça qu'ils sont remplacés ou réparés.

4.2.2. Convention pour passage de réseaux en domaine privé communal

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

Convention avec ENEDIS

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété privée de la commune.

A cet effet, des conventions de passage de réseaux sous et/ou sur domaine privé communal sont nécessaires.

Ainsi :

- ENEDIS propose une convention pour l'amélioration de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique à St Macaire en Mauges au lieu-dit La Chalouère - Garrot.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **VALIDE** le principe de passages des réseaux sur le domaine privé communal.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et du Cadre de Vie à signer la convention suivante :

Commune	Objet	Section	Numéro	Servitude	Lieu-dit
St Macaire en Mauges	Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique (Bouclage HTA)	(301) WN	497 - 514	Pose d'une ligne souterraine (env. 32 ml)	La Chalouère - Garrot

- **PRECISE** que cette convention sera inscrite au registre des Hypothèques, les frais d'enregistrement restant à la charge d'ENEDIS.

4.2.3. Convention pour travaux sur domaine public départemental à Montfaucon-Montigné

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Un aménagement au croisement de la rue du Collège, rue St Maurice et rue de Vendée à Montfaucon-Montigné, est prévu au 2^{ème} semestre 2023. Cet aménagement prévoit de donner une plus grande place aux piétons et vélos, tout en apaisant la circulation.

A cet effet, une convention d'autorisation de travaux et d'entretien doit être signée entre le département et la commune avant de réaliser les travaux.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention ci annexé,

VU l'avis favorable de la commission Espace Public et Cadre de Vie du 23 mai 2023,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie à signer ladite convention.

4.2.4. Convention-cadre de gestion des eaux pluviales

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace public et au cadre de vie

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'agglomération Mauges Communauté exerce la compétence obligatoire « assainissement – eaux pluviales » depuis le 1er janvier 2020. A ce titre, l'agglomération exploite les équipements d'eaux pluviales et a en charge la gestion du patrimoine afférent.

Comme le prévoient les articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'agglomération et ses communes membres ont fait le choix de définir ce qui est de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines et ce qui est de la compétence Eaux pluviales hors GEPU, incombant aux communes, ou, le cas échéant, au département.

Cette définition, ou système de gestion de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines est issue de plusieurs sessions de travaux entre Mauges Communauté et les Communes pour faire émerger une position technique consensuelle de gestion des eaux pluviales.

La présente délibération a pour objet, à travers une convention-cadre entre la commune et Mauges Communauté, d'arrêter ce système de gestion ainsi que les modalités d'entretien et de renouvellement des ouvrages liées à ce système de gestion. Ultérieurement, les détails des modalités opérationnelles seront précisés par une convention opérationnelle par commune.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-7-1 et L.5215-27,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission Espace public et cadre de vie du 23 mai 2023,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	57	0	1

- **APPROUVE** la répartition du système de gestion des eaux pluviales entre la commune et Mauges Communauté exposée dans la convention.
- **AUTORISE M. le Maire ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace public et du cadre de vie à signer ladite convention.**

4.2.5.Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CPIE

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 01 janvier 2020, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la commune de Sèvremoine et le CPIE Loire Anjou vise à accompagner et sensibiliser à la transition environnementale au sein de la commune de Sèvremoine. Dans ce cadre, des actions ont été mises en place sur la thématique de la gestion écologique de l'espace public (anciennement « Plan de gestion de l'herbe ») :

- **VOLET ACCOMPAGNEMENT** :
 - Mise en place de groupes de travail composés d'élus et d'agents pour la construction d'argumentaires en lien avec les changements de pratiques sur l'espace public.
- **VOLET SENSIBILISATION** :
 - Elaboration de feuillets de communication visant à répondre aux interrogations des administrés concernant l'évolution des pratiques d'entretien sur l'espace public ;
 - Animations auprès du grand public sur la thématique des plantes sauvages des rues.

Afin de poursuivre et finaliser le travail engagé, la commune de Sèvremoine et le CPIE Loire Anjou souhaitent prolonger la durée de la Convention Pluriannuelle d'Objectif pour l'année 2023.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner le changement de pratique autour de la transition écologique de la gestion de l'espace public,

CONSIDERANT l'impact négatif de la crise sanitaire qui n'a pas permis au CPIE d'atteindre tous ses objectifs,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	52	0	6

- **AUTORISE M. le Maire ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace public et au cadre de vie à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat.**

Intervention de Pierre Devêche :

J'ai des remarques un petit peu comme pour le PEDT. Je trouve cette convention floue et inconsistante, je ne sais pas si vous avez réalisé que le mois de juillet a été déclaré l'un des mois les plus chauds sur la planète. On nous propose gentiment l'évaluation des plantes et de sauvegarde des plantes sauvages, ce qui est très bien. Mais ça manque d'ambition, il est recommandé et demandé qu'il y ait des îlots de fraîcheur en prévention des canicules, des plantations, et des d'espèces résistantes à la canicule qui soit entrepris. Il n'y a rien de tout ça, c'est creux.

Intervention de Paul Nerrière :

Alors pour répondre à ta question, tout le travail qui a été fait avec le CPIE, depuis déjà plusieurs années, a été de nous aider à travailler justement sur les nouveaux enjeux environnementaux et sur la prise en compte de l'inévitable changement climatique et de l'impact sur nos secteurs.

On a travaillé depuis 2 ans, notamment au dernier conseil municipal, on a distribué le fruit de ce travail ou à travers une plaquette et des fiches, on a clairement redéfini quelle était la politique de Sèvremoine concernant un certain nombre de sujets, les arbres, l'eau, les espaces verts, vous les avez tous eus entre les mains et l'idée de ce travail avec le CPIE, c'est de continuer pour finir cet objectif.

Par rapport à ta remarque, tu vas me dire que je n'ai pas répondu précisément. Il faut savoir qu'on est complètement *ad hoc*. On subit comme tout le monde. Toutes les collectivités subissent ce réchauffement climatique. Par contre, entre ce qui est évoqué et ce qui est présenté notamment par les médias et ce qu'il faudrait faire, ça c'est l'idéal et c'est ce vers quoi il faut aller. Tu les as cités, les îlots de fraîcheur, j'irais même plus loin : désimperméabiliser, enlever du bitume, enlever du goudron, adapter des plantes qui ont plus de chances de rester. Voilà tout ça c'est bien, on donne toutes les idées aux gens, mais on ne peut pas faire tout ça en un claquement de doigts. C'est-à-dire qu'à un moment donné on a des budgets qu'on doit respecter dans les différents services. On s'y tient pour pouvoir au fur et à mesure adapter ces modifications et faire que ce que l'on fait aujourd'hui et ce qu'on fera surtout demain, sera beaucoup mieux que ce qu'on a fait hier ou avant-hier.

Précisément, je citerai l'excellent travail que font les services techniques et notamment la personne en charge sur Sèvremoine de ces choix, je parle de Cédric Neau, j'y fais référence parce que Cédric travaille beaucoup dans le choix des espèces, des essences d'arbres adaptés. D'ailleurs, c'est ce qu'on fait lorsque on invite les écoles à faire des plantations.

Intervention de Pierre Devêche :

Du boulevard De Gaulle à Saint-Macaire, dont les arbres ont été enlevés, il y a 4 ou 5 ans, tous les ans, on dit que ça en fait partie et c'est repoussé alors que ça me paraît pas très compliqué dans cet alignement des boulevards, de faire une replantation.

Intervention de Paul Nerrière :

On n'a jamais dit que c'était compliqué.

Intervention de Pierre Devêche:

Le nouveau lotissement qui est derrière chez moi. Le Lotisseur voulait faire un alignement d'arbres. C'est la municipalité qui l'a refusé. Donc c'est bien d'avoir de bonnes intentions, mais il faut les mettre en pratique.

Intervention de Paul Nerrière :

Alors je pense qu'on les met en pratique puisque je n'ai pas le chiffre, mais il est régulièrement publié dans la presse. Le nombre d'arbres qui a été planté sur Sèvremoine depuis 3 ans n'a jamais été égalé auparavant.

Il faut savoir que St Macaire, mais je peux citer aussi Saint-André, le Longeron, Torfou... On est d'accord, il y a 10 communes déléguées, nous programmons des travaux sur l'ensemble du mandat et il faut que toutes les communes puissent aussi bénéficier des aménagements. Alors on privilégie et là je te rejoins parce qu'on fait des choix. Des fois on privilégie quand on va refaire des aménagements, je pense à la Renaudière par exemple. Tous les espaces verts qui sont refaits à la Renaudière vont dans ce sens-là.

Je vous invite à vous retourner et à regarder derrière parce qu'il fait à peine clair, mais vous verrez qu'il y a une piste qui a été refaite ici, qui est complètement perméable. A la Renaudière, dans le bourg, on a fait des cheminements perméables, et les plantes et les espèces qui vont être mises répondent parfaitement à cet enjeu. Donc c'est vrai que j'entends bien que le boulevard du Général De Gaulle est très important, mais toutes les communes aussi attendent un peu ces travaux-là, et on y va par étape.

Intervention de Thierry Rousselot :

Je viens rajouter quelque chose, on a mis en place tout un plan d'action Cit'ergie, territoire engagé en transition écologique. Justement, ce plan d'action, il est là pour nous donner des perspectives. Et quand j'entends dire que ce que l'on a fait avec le CPIE, il n'y a rien, là je ne suis pas d'accord.

Intervention de Pierre Devêche :

Je ne dis pas qu'il n'y a rien. Je dis que le projet qui est présenté n'a pas d'objectifs précis et donc à partir du moment où tu n'as pas de motif précis, tu restes dans le flou.

Intervention de Thierry Rousselot :

Mais après des objectifs précis justement à travers Cit'ergie, on en a défini un certain nombre. On a plus de 78 actions donc je crois qu'on a quelques objectifs précis quand même.

Intervention de Paul Nerrière

Évidemment, ce qu'on vous propose aujourd'hui de valider, c'est un principe de travail en commun avec le CPIE. Quand on va se réunir, un peu comme expliquait Cédric Bouttier, on va continuer à travailler. Je voulais simplement dire, Pierre, qu'on a eu la visite début juillet de la Commission des villes et villages fleuries. Elle est revenue à Montfaucon voir ce qu'il nous avait demandé il y a 2 ans, ils sont venus à 4 et ils ont été très emballés.

Intervention de Marie-Annick Renoul :

La Commission a été épatée des progrès qui avaient été faits en 2 ans. Mais bon, ce n'est pas terminé, il y en a encore à faire et on va continuer.

Intervention de Paul Nerrière :

Et par rapport à ce que j'évoquais tout à l'heure, tu ne le dis pas Marie-Annick, mais ça m'est revenu par vous, la Commission qui était là, ils ont été emballés par notre projet, surtout la ligne directrice qui est donnée, et qui a été remis dans le petit document qu'on vous a donné le mois dernier. Ça correspondait parfaitement aujourd'hui à la réponse aux nouveaux enjeux par rapport au changement climatique. Donc Pierre, je comprends ton impatience, personnellement en tant qu'adjoint, je suis rassuré.

5. DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET de L'URBANISME**5.1. Aménagement, urbanisme et habitat****5.1.1. St Germain sur Moine – Cession d'une propriété**

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

La commune est propriétaire d'une friche industrielle située rue du Docteur Raffegau sur la commune déléguée de St Germain sur Moine. Il s'agit d'une ancienne usine de chaussures, d'une surface totale de 11 284 m², cadastrée 285 D 1512, 1971, 2506, 1509 (en 2AU dans le Plan Local d'Urbanisme) et A 1036 (classée en zone agricole).

Conformément aux engagements avec l'APF France Handicap pour le projet de reconstruction d'un Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en remplacement du centre actuel sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, la commune envisage de procéder à la déconstruction et à la dépollution du site, ainsi qu'à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour classer ce secteur en Uaa (hors parcelle 285 A 1036) pour réaliser ensuite la cession.

L'APF France Handicap propose l'acquisition de ce bien pour un montant net de 120 000 €uros avec les conditions suspensives suivantes :

- terrain libre de toute occupation, vide (sauf sous-sol), dépollué et désamianté,
- retrait de la cuve remblayée,
- obtention du financement nécessaire pour l'acquisition du terrain et la construction du futur Centre de Soins de Suite et de Réadaptation,
- classement du terrain en zone urbaine (Uaa) dans le Plan Local d'Urbanisme,
- obtention des autorisations administratives nécessaires pour la construction envisagée, purgées de tout recours et retrait,
- déplacement du mât électrique, ainsi que du poteau d'éclairage actuellement présents.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2023 autorisant la signature du mandat de travaux publics pour la déconstruction et la dépollution de La Choletaise,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 13 juin 2023,

VU l'avis des Domaines en date du 19 juin 2023 ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition présentée par l'APF France Handicap,

CONSIDERANT l'enjeu stratégique que constitue la réalisation d'un Centre de Soins de Suite et de Réadaptation sur le territoire,

CONSIDERANT que ce projet d'équipement présente un intérêt général,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **APPROUVE** le projet présenté par APF France Handicap,
- **APPROUVE** le principe de cession, en l'état, de l'ensemble immobilier correspondant aux parcelles cadastrées 285 D 1512, 1971, 2506, 1509 et A 1036, relevant du domaine privé de la commune, pour un montant global de 120 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer le compromis de vente, ainsi que les actes relatifs à cette cession.

Intervention de Pierre Devêche

Quelle zone reste en agricole ?

Intervention de Jean-Louis Martin :

C'est celle qui est complètement à droite. La 1036.

Intervention de Pierre Devêche :

Ah oui.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Qui fait aujourd'hui et qui continuera à faire la frange avec l'espace agricole.

5.1.2. Le Longeron – Cession d'une propriété

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

En 2015, la commune du Longeron a fait l'acquisition d'une propriété de 5 757 m² située 6 avenue du Général de Gaulle. Ce bien comprend un bâti d'une surface habitable d'environ 160 m² et différentes dépendances. Cet ensemble immobilier est resté vacant depuis son acquisition.

Le Groupe Pierreval a adressé à la commune de Sèvremoine une proposition d'acquisition et d'aménagement de cette parcelle cadastrée 179 AK 202 située en zone urbaine (Ubb) et dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la Marzelle dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le porteur de projet propose de prendre à sa charge les travaux de déconstruction pour réaliser une opération d'aménagement offrant 35 logements locatifs sociaux collectifs, 4 maisons individuelles groupées en Prêt Social Location-Accession et un ou deux terrains libres de constructeur.

Le Groupe Pierreval présente une proposition d'acquisition du bien pour 140 000 €, avec les conditions suspensives suivantes :

- obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet,
- absence de trace de pollution sur le terrain et absence de prescription archéologique,
- absence de prescription au titre de la loi sur l'eau et nature du sol n'entraînant pas de surcoût de fondations spéciales,
- obtention d'une garantie financière d'achèvement,
- démolition et désamiantage du bien dans la limite de 50 000 € (clause de revoyure dans le cas où le coût dépasserait ce montant),
- signature d'un contrat de réservation avec un bailleur social pour la réalisation de logements au prix minimum de 2000 € HT/m² SHAB et l'obtention par ledit bailleur des agréments et financements nécessaires à l'acquisition.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis des Domaines en date du 27 juin 2023 ci-annexé,

VU la proposition d'acquisition ci-annexée,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT l'intérêt du projet présenté afin de répondre aux besoins identifiés de logements sur le territoire,

CONSIDERANT que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement définies par la commune et notamment à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la Marzelle inscrite au PLU,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée par l'aménageur,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	49	3	6

- **APPROUVE le projet d'acquisition et d'aménagement présenté par le groupe Pierreval,**
- **APPROUVE la cession, en l'état, de l'ensemble immobilier correspondant à la parcelle cadastrée 179 AK 202 relevant du domaine privé de la commune, pour un montant global de 140 000 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer la promesse unilatérale de vente d'une durée de 18 mois, ainsi que les actes relatifs à cette cession, une fois les conditions suspensives levées.**

Intervention de Bernard Delage-Damon :

35 logements au Longeron et si peu de terrain à construire, pourquoi si peu de terrain à construire ?

Intervention de Jean-Louis Martin :

Pourquoi si peu de terrain à construire au Longeron ? Oui, parce que quand nous avons élaboré le PLU nous n'avons pas obtenu de l'État le droit d'empiéter sur les terres agricoles.

Intervention de Bernard Delage-Damon :

Il me semble qu'y a d'autres OAP au Longeron.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Oui, il y a d'autres oui, et pourquoi ?

Intervention de Bernard Delage-Damon :

Parce que là je trouve ça fait quand même beaucoup 35 logements locatifs au Longeron.

Intervention de Jean-Louis Martin :

40.

Intervention de Bernard Delage-Damon :

En compensation, sur les parcelles, comme sur les terrains à construire, il n'y a pas beaucoup de logements locatifs à Torfou, Roussay, St Crépin et St Macaire.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Il y en a beaucoup moins effectivement, là c'est une proposition que nous fait un aménageur. Je pose la question au Conseil municipal, êtes-vous d'accord pour cette proposition ?

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

C'est plus une remarque parce qu'effectivement on va encore se féliciter d'accueillir de nouveaux habitants sur la commune. Ma question, elle, se rapproche par rapport aux capacités d'accueil effectivement des enfants, et aussi par rapport aux déserts médicaux. Aujourd'hui les personnes sur la commune ont du mal à trouver un médecin référent, donc je me demande comment ces nouveaux habitants vont trouver eux aussi un médecin référent, quelles sont les propositions du Conseil municipal pour avoir des médecins en nombre, etc.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Sur la commune du Longeron et de Torfou, nous avons un centre médical à Torfou qui va probablement accueillir de nouveaux médecins puisque l'association a demandé à la collectivité d'augmenter la capacité d'accueil pour accueillir de nouveaux médecins.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Je ne pense pas qu'il y ait eu aucun frein de la part de la commune à aucun moment pour accueillir des nouveaux médecins.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Non, c'est bien ce que je dis. Il y a une demande à laquelle la commune va répondre sur les locaux qui appartiennent à Sèvremoine sur la commune déléguée de Torfou.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Donc on va voir l'arrivée de nouveaux médecins très prochainement.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Très prochainement, je n'en sais rien, mais leur projet c'est de s'agrandir pour accueillir de nouveaux praticiens.

5.1.3. St Germain sur Moine – CRAC 2022 – ZAC des Bottiers

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement concertée (ZAC) des Bottiers, ALTER CITÉS élabore un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC).

Ce CRAC précise l'avancement de l'opération sur la dernière année civile achevée et rend compte du bilan financier actualisé.

Il est proposé d'approuver l'état des ventes au 31 décembre 2022 et d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 fixant le montant des dépenses et des recettes à 2 397 K € HT.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L. 1523-2,

VU la délibération du Conseil municipal de St Germain sur Moine n°2012-12-03 du 03 décembre 2012 portant sur la création de la ZAC des Bottiers,

VU la délibération du Conseil municipal de St Germain sur Moine n°2013-02-09 du 11 février 2013 portant sur la signature du Traité de Concession et confiant à la SODEMEL la réalisation de la ZAC des Bottiers,

VU l'avenant n°1 au Traité de Concession du 14 novembre 2016, portant sur la substitution de la commune de Sèvremoine à celle de St Germain sur Moine en tant que concédant,

VU l'avenant n°2 au Traité de Concession du 10 novembre 2017, portant sur la substitution d'ALTER Cités à la SODEMEL en tant que concédant,

VU l'avenant n°3 au Traité de Concession du 4 mai 2021, portant sur la cession d'ALTER à la commune de Sèvremoine pour la construction d'un bâtiment à usage de magasin de produits alimentaires et d'articles d'usage courant de proximité,

VU l'avenant n°4 au Traité de Concession du 2 septembre 2021, portant sur la cession d'ALTER à la commune de Sèvremoine pour la construction d'un bâtiment à usage de médiathèque et de 6 logements locatifs publics,

VU l'avenant n°5 au Cahier des Charges de Cessions de Terrains du 4 mai 2022 portant sur la cession d'Alter Cités à Sèvre Loire Habitat pour la construction de 4 logements intermédiaires en locatif public,

VU l'avenant n°6 au Cahier des Charges de Cessions de Terrains portant sur la cession d'Alter Cités à Maine et Loire Habitat pour la construction de 5 maisons individuelles groupées en locatif public,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT que ledit compte-rendu est présenté au Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'en 2022 le montant prévisionnel global des dépenses s'élève à 2 397 K € HT, dont 2 010 K € HT ont été réglés et 387 K € HT restent à régler,

CONSIDERANT qu'en 2022, le montant prévisionnel global des recettes s'élève à 2 397 K € HT, dont 1 249 K € HT ont été perçus et 1 148 K € HT restent à percevoir.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	54	0	4

- **APPROUVE l'état des ventes au 31 décembre 2022,**
- **APPROUVE le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 fixant le montant des dépenses et des recettes à 2 397 K € HT.**

5.1.4.Tillières - voirie rurale - Acquisition de bien dans le village de L'Olivière

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

Pour régulariser une voie privée desservant des habitations qui aurait utilité à être intégrée au domaine communal, il est proposé aux propriétaires d'en céder l'emprise à la commune de Sèvremoine.

Il est ainsi envisagé d'acquérir une parcelle dans le village de L'Olivière à Tillières : ce terrain situé en zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme est cadastré 349 ZK 70 de 1 935 m². Il appartient à M. BURON Fabrice, Mme CLENET Mélanie, M. GRIFFON Georges, Mme GRIFFON Jeanne, M. DURAND Jean-Claude, DURAND René, Mme DURAND Isabelle.

L'acquisition est proposée à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, la commune prenant en charge les frais pour permettre l'établissement d'un acte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

VU l'accord des propriétaires sur les modalités de cession,

CONSIDERANT que cette parcelle présente aujourd'hui un réel intérêt pour la collectivité pour permettre l'entretien de cette voie communale,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **ACQUIERT** la parcelle cadastrée 349 ZK 70, d'une surface totale de 1 935 m², à l'euro symbolique, avec dispense de paiement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte administratif de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif de vente,
- **INTÈGRE** la parcelle acquise au domaine public communal en précisant qu'il s'agit de la voie communale n°130 L'Olivière.

5.1.5.Tillières - voirie rurale - Acquisition de bien dans le village de L'Echasserie

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

Pour régulariser une voie privée desservant des habitations qui aurait utilité à être intégrée au domaine communal, il est proposé aux propriétaires d'en céder l'emprise à la commune de Sèvremoine.

Il est ainsi envisagé d'acquérir une parcelle dans le village de L'Echasserie à Tillières : ce terrain situé en zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme est cadastré 349 B 67 de 1 290 m². Il appartient à Mme BARRE Paulette, Mme BEAUTRU Anne-Marie, M. BARRE Gérard, Mme BARRE Chantal, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme GRIFFON Annie, M. FOUCHER Jacky, Mme FOUCHER Maryse, FOUCHER Bruno, Mme DEL BELLO-FOUCHER Sylvie, M. GUERY Camille, Mme GUERY Marthe, M. HUCHON Jean-Claude, Mme HUCHON Jeanne, Mme GUERY Marina.

L'acquisition est proposée à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, la commune prenant en charge les frais pour permettre l'établissement d'un acte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

VU l'accord des propriétaires sur les modalités de cession,

CONSIDERANT que cette parcelle présente aujourd'hui un réel intérêt pour la collectivité pour permettre l'entretien de cette voie communale,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **ACQUIERT** la parcelle cadastrée 349 B 67, d'une surface totale de 1 290 m², à l'euro symbolique, avec dispense de paiement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte administratif de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif de vente,
- **INTÈGRE** la parcelle acquise au domaine public communal en précisant qu'il s'agit de la voie communale n°126 L'Echasserie.

5.1.6.Tillières - voirie rurale - Acquisition de bien dans le village de La Sauzaie

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

Pour régulariser une voie privée desservant des habitations qui aurait utilité à être intégrée au domaine communal, il est proposé aux propriétaires d'en céder l'emprise à la commune de Sèvremoine.

Il est ainsi envisagé d'acquérir une parcelle dans le village de La Sauzaie à Tillières : ce terrain situé en zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme et cadastré 349 C 899 de 5 741 m², appartient à M. GRAVELEAU Henri, Mme PAPIN Pierrette, M. PAPIN Jean-Yves, M. GRIFFON Philippe, Mme GRIFFON Marie-Anne, Mme RINEAU Michelle, M. VIGNERON Philippe, Mme VIGNERON Isabelle, M. BOUCHET Nicolas, Mme BOUCHET Marina, Mme GILARDEAU Lydie, M. GILARDEAU Dominique, M. GRAVELEAU Stéphane, M. GRAVELEAU Lionel, M. GRIFFON Georges, Mme GRIFFON Jeanne.

L'acquisition est proposée à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, la commune prenant en charge les frais pour permettre l'établissement d'un acte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

VU l'accord des propriétaires sur les modalités de cession,

CONSIDERANT que cette parcelle présente aujourd'hui un réel intérêt pour la collectivité pour permettre l'entretien de cette voie communale,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **ACQUIERT** la parcelle cadastrée 349 C 899, d'une surface totale de 5 741 m², à l'euro symbolique, avec dispense de paiement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte administratif de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif de vente,
- **INTÈGRE** la parcelle acquise au domaine public communal en précisant qu'il s'agit de la voie communale n°122 La Sauzaie.

5.1.7. Tillières – Hameau des Guilloires – Désaffectation et déclassement de parcelle

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

La commune est propriétaire d'un terrain situé le long du ruisseau de la Braudière, à l'entrée du Hameau des Guilloires à Tillières, et relevant du domaine public.

Il est proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de cette parcelle cadastrée 349 C 1827 de 265 m².

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter et de déclasser ce terrain en vue d'un projet de cession,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	50	6	2

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de l'espace vert situé le long du ruisseau de la Braudière, à l'entrée du Hameau des Guilloires, et cadastré 349 C 1827 de 265 m²,
- **PRONONCE** le déclassement de cette parcelle.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Donc là, c'est un espace vert ?

Intervention de Jean-Louis Martin :

Oui, c'est un espace vert.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Que l'on veut vendre ? Pour faire quoi à la place ?

Intervention de Jean-Louis Martin :

Pour l'intégrer à la propriété d'un particulier parce que c'est un espace vert qui n'est pas utilisé par le public, par les habitants.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Mais qui est utilisé par la biodiversité, etc.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Oui, il n'est pas constructible donc il restera aussi le bien à la disposition de la biodiversité.

Intervention de Alexandre Brugerolle De Fraissinette :

Et à sa gestion particulière.

5.1.8. St Crespin sur Moine – lotissement du Fief Prieur – Convention de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme.

EXPOSE DES MOTIFS

Le lotissement du Fief Prieur à St Crespin sur Moine, rue de Bellevue, a été viabilisé à compter de l'été 2021 et les constructions des maisons individuelles sont en cours. Ce nouveau quartier comprend seize lots libres de constructeur et un macro-lot destiné à la construction de cinq logements locatifs publics par Maine-et-Loire Habitat.

Les aménageurs ont pour obligation de raccorder les nouveaux lotissements à la fibre. La présente convention a pour objet de déléguer la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communication électroniques à très haut débit à Anjou Fibre. Elle finalise l'installation de la fibre optique dans le lotissement du Fief Prieur. Les liens contractuels s'étalent sur vingt ans.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R. 113-4,

VU la décision n°2020-031-AG autorisant le dépôt du permis d'aménagement le lotissement du Fief Prieur à St Crespin sur Moine,

VU la décision n°2019-089 attribuant les travaux de raccordement du lotissement du Fief Prieur à la fibre optique et au réseau télécom à la société SOLUTEL,

VU le projet de convention de gestion, d'entretien, et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique en lotissement avec Anjou Fibre ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT la nécessité de permettre l'entretien et la gestion des lignes de communications en fibre optique,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
---------	------	--------	------------

58	58	0	0
----	----	---	---

- **APPROUVE** la convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique en lotissement avec Anjou Fibre,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou ses représentants en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme, à signer la présente convention ainsi que tous les actes se rapportant à ce sujet.

5.1.9. Torfou – lotissement du Pré aux Sources – Convention de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme.

EXPOSE DES MOTIFS

Le lotissement du Pré aux Sources à Torfou, rue Nationale, doit faire l'objet d'une prochaine viabilisation. Ce quartier accueillera à terme 58 logements dont 19 construits par le bailleur social Maine et Loire Habitat.

Les aménageurs ont pour obligation de raccorder les nouveaux lotissements à la fibre. La présente convention a pour objet de déléguer la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communication électroniques à très haut débit à Anjou Fibre. Elle acte également le raccordement du futur lotissement au réseau de fibre optique. Les liens contractuels s'étalent sur vingt ans.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R. 113-4,

VU la décision n°2021-087-URB autorisant le dépôt du permis d'aménager la première tranche du lotissement du Pré aux Sources à Torfou,

VU le projet de convention de gestion, d'entretien, et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique en lotissement avec Anjou Fibre ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

CONSIDERANT la nécessité de permettre l'entretien et la gestion des lignes de communications en fibre optique,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **APPROUVE** la convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique en lotissement avec Anjou Fibre,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou ses représentants en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme, à signer la présente convention ainsi que tous les actes se rapportant à ce sujet.

5.1.10. Le Longeron – Convention de mise à disposition de terrain avec ENEDIS

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 15 décembre 2022 (réf 2022-198a), le Conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle agricole cadastrée 179 AD 28, sur la commune déléguée du Longeron, à l'exploitant en place.

Un transformateur se trouvant sur cette parcelle, ENEDIS propose de régulariser la situation par la conclusion d'une convention de mise à disposition qui sera annexée à l'acte authentique de cession de la parcelle.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 24 août 2023,

VU la convention ci-annexée,

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la situation avec ENEDIS préalablement à l'acte de cession,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	58	0	0

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer la convention présentée par Enedis, étant précisé que ce document sera annexé à l'acte de cession de la parcelle.**

5.2. Economie et agriculture

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

5.3. Habitat

Pas de sujets présentés lors de cette instance.

ACTUALITES

Journées européennes du Patrimoine 2023

SÈVREMOINE

Les associations d'histoire locale et le service Culture renouvèlent leur participation aux Journées Européennes du Patrimoine 2023

- Visite libre de la chapelle St Jean et de la chapelle Notre Dame de Bon Secours

Le samedi 16 et dimanche 17 septembre de 10h à 18h, Montfaucon-Montigné

- Balade commentée : « Les plantes sauvages de nos aïeux » par l'association Balades Historiques et Gourmandes (réservation obligatoire)

Le samedi 16 septembre à 14h30, la pierre Tournisse, Torfou

- Découverte de l'orgue Gloton avec l'organiste Etienne Ouvrard

Le dimanche 17 septembre de 15h à 18h, St Macaire en Mauges

Journées européennes du Patrimoine 2023

SÈVREMOINE

- Exposition 230^e anniversaire de la Bataille de Torfou (association Balades Historiques et Gourmandes)

Le samedi 16 et le dimanche 17 septembre de 10h à 18h, Torfou

- Musée des Métiers de la Chaussure : visite libre le samedi. Animations et démonstrations le dimanche avec Aimé Sanchez (formier), Edgard Lucilla (formateur aux Compagnons du devoir) et Stéphane Renaudin (cordonnier).

Le samedi 16 de 14h30 à 18h et dimanche 17 septembre de 10h30 à 12h et de 14h30 à 18h, St André de la Marche

- Animations au Moulin Guillou : promenade historique à 14h (réservation obligatoire), rencontre avec un vigneron à 17h et conte musical avec Jimmy Quiquemelle à 19h (réservation conseillée)

Le samedi 16 septembre de 14h à 20h, Moulin Guillou, Tillières

Les Andécaves

SÈVREMOINE

Le nouvel évènement de l'association L'Obstinée : une journée de musique et de performances artistiques

Côté musique, le festival mettra à l'honneur la scène émergente locale et nationale, avec des artistes qui déclinent l'électro sous toutes ses facettes.

**Le samedi 2 septembre à partir de 16h
Terrain Thomas Dupouet/médiathèque, St Macaire**



Calendrier des réunions 2022 - 2ème sem – 1/2 **SÈVREMOINE**

Dates	Réunions	Horaires	Lieux	Salles
Jeudi 31 août 2023	CONSEIL MUNICIPAL	20h00	La Renaudière	Espace Renaudin
Jeudi 7 septembre 2023	COPIL SDIE	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 14 septembre 2023	Bureau Municipal 1	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 21 septembre 2023	Présentation Contrat Local de Santé	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 28 septembre 2023	CONSEIL MUNICIPAL	20h00	La Renaudière	Espace Renaudin
Jeudi 5 octobre 2023	Soirée Schéma Gérontologique	18h30	St Macaire	En cours : Le Prieuré ?
Mardi 10 octobre 2023	Bureau Municipal 1	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 19 octobre 2023	COPIL CITERGIE	18h30	St Macaire	Arums

Calendrier des réunions 2022 - 2ème sem - 2/2 **SÈVREMOINE**

Dates	Réunions	Horaires	Lieux	Salles
Jeudi 26 octobre 2023	CONSEIL MUNICIPAL	20h00	La Renaudière	Espace Renaudin
Jeudi 16 novembre 2023	Bureau Municipal 1	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 23 novembre 2023	Bureau Municipal 2	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 30 novembre 2023	CONSEIL MUNICIPAL	20h00	La Renaudière	Espace Renaudin
Jeudi 7 décembre 2023	Bureau Municipal	18h30	St Macaire	Arums
Jeudi 14 décembre 2023	CONSEIL MUNICIPAL	20h00	La Renaudière	Espace Renaudin

Intervention de Didier Huchon :

Je vous le rappelle, un conseil municipal en décembre qui sera très légèrement avancé

Intervention de Anne Pithon :

J'étais censé l'ajouter, mais je l'ai oublié le mardi 5 décembre, il y aura une soirée de restitution de la CTG, la Convention Territoriale Globale.

Intervention de Pierre Devêche :

Excuse-moi, rue François Bordais pour la police municipale, ça veut dire que c'est une station transitoire en attendant que l'immeuble soit rénové et placé Henri Doisy, c'est bien ça ?

Intervention de Didier Huchon :

C'est tout à fait ça, nous avons le devoir de mettre les policiers municipaux dans les locaux et ces locaux permettront non seulement leur travail, mais notamment l'accueil du public puisque tant que l'immeuble ne sera pas réhabilité pour l'accueil du public, par la police municipale, le public sera invité donc aux horaires qui seront précisés, à se rendre rue François Bordais.

INFORMATIONS :

1) Décisions du Maire

N° d'ordre	Service	Objet / commune déléguée (si nécessaire n° lot / n° avenant / Attributaire(s))	Montant HT	Durée
099	ACP	Marché prestations de services d'entretien essuie-mains et tapis	10 296,36 €	36 mois
100	ACP	Marché de maintenance des portes automatiques de la mairie annexe Le Longeron - Sté RECORD - Reconduction 3		12 mois

101	ACP	Marché 21 059 de maintenance, assistance et administration informatique - SEV - AJYP informatique - Reconduction 4		2 x 6 mois
102	ACP	Marché 20 023 01 - Lot 1 - Groupement Cholet TP/Pigeon TP - Avenant1 - modification de révision dernière reconduction	900 000,00€ maxi	12 mois
103	ACP	Marché 20 023 02 - Lot 2 - Cheni TP - Avenant1 - modification de révision dernière reconduction + indemnité	Indemnité 5 000,00 € TTC 150 000,00 € maxi	12 mois
104	ACP	Marché 20 023 03 - Lot 3 - Ets Pierre BATARDIERE - Avenant1 - modification de révision dernière reconduction	100 000,00 € maxi	12 mois
105	URBA	Autorisation de travaux - Projet de réaménagement de la tisanerie du premier étage de l'Hôtel de Ville de Sèvremoine		
106	AG	Contrat de bail à usage professionnel - SCM STEF AVERROES - Maison de santé pluridisciplinaire St Crespin sur Moine		6 ans
107	AG	Contrat de bail à usage professionnel - Fanny Réthoré - Local bien-être St André de la Marche		6 ans
108	AG	Contrat de bail à usage professionnel - Marina David - Local bien-être St André de la Marche		6 ans
109	ACP	Marché 23 040 - Travaux esplanade du longeron - Lots 1 et 2 - Arbora Paysages	55 620,00 €	
110	ACP	Marché de fourniture de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de Sèvremoine - Reconduction 2		12 mois
111	ACP	Marché de conception, réalisation, hébergement et maintenance du site web de la commune - Inovagora		36 mois + 12 mois
112	ACP	Marché de maintenance de la porte automatique de l'Hôtel de ville SM - Portalp - Reconduction 3		12 mois
113	ACP	Marché de travaux de la salle de Torfou - lot 8 BATICERAM - Avenant 1	2 064,03 €	
114	URBA	Dépôt déclaration préalable - Mise en place d'une pergola - Espace Marzelle - Périscolaire Le Longeron		
115	AG	Convention de partenariat ENEDIS - SIEML - Projet d'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité		
116	ACP	Marché de service d'entretien des matériels de cuisine de la salle Girault - Tillières - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
117	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine du restaurant scolaire de St Crespin sur Moine - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
118	ACP	Marché de service d'entretien des matériels de cuisine de salle des sports de St Germain - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
119	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine de la salle de l'espérance de St Germain sur Moine - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
120	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine du restaurant scolaire de St Germain sur Moine - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
121	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine de l'espace culturel de Montfaucon-Montigné - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
122	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine du restaurant scolaire "Les Epicuriens" de Montfaucon-Montigné - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
123	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine de la salle de la salette de Montfaucon-Montigné - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
124	ACP	Marché de service d'entretien de matériels de cuisine de la salle Ste Catherine de Montfaucon-Montigné - Sté Corbé - Reconduction N°2		12 mois
125	ACP	Marché de livraison de repas en liaison froide La Renaudière, Roussay, St André de la Marche et St Germain sur Moine - avenant 3		12 mois
126	URBA	Dépôt déclaration préalable - Construction Toilettes publiques autonomes place de l'Eglise à La Renaudière		

127	ACP	Marché défi classe énergie - Association Alisée	6 300,00 €	
128	URBA	Dépôt permis de construire & Autorisation de travaux dans un ERP - Modulaires installation de la Police Municipale rue François Bordais à St Macaire en Mauges		
129	URBA	Dépôt déclaration préalable - Réfection de la couverture Boulangerie 8 rue du Commerce à La Renaudière		
130	ACP	Marché raccordement fibre optique et télécom - lotissement L'ÉPINAY - SA	10 925,00 €	
131	ACP	Adhésion total mobility pour les besoins d'approvisionnement en carburant pour les véhicules de la commune - Sté TotalEnergies		
132	ACP	Marché MOE Maison de santé SM - Avenant 2		
133	ACP	Marché Intervention "simulation de vieillissement" pour les besoins de la commune - Association "Gérontopôle Pays de la Loire"	7 680,00 €	4 jours
134	ACP	Marché travaux réfection toiture local commerce boulangerie La Renaudière	23 311,78 €	
135	ACP	Marché travaux réfection logements rue des mauges La Renaudière	9 040,22 €	
136	ACP	Marché de fourniture de laitage conventionnel pour les besoins du restaurant scolaire St Macaire en Mauges	12 000,00 €	
137	ACP	Marché de fourniture de fruits et légumes conventionnels pour les besoins du restaurant scolaire St Macaire en Mauges	14 000,00 €	
138	ACP	Marché de fourniture de poissons frais pour les besoins du restaurant scolaire St Macaire en Mauges	15 000,00 €	
139	ACP	Marché de fourniture de viande fraîche pour les besoins du restaurant scolaire St Macaire en Mauges	39 900,00 €	
140	ACP	Marché de fourniture de surgelés pour les besoins du restaurant scolaire St Macaire en Mauges	30 000,00 €	
141	ACP	Marché de fourniture de légumes et salades bio pour les besoins du restaurant scolaire de St Macaire en Mauges		
142	ACP	Marché de service d'hébergement et de maintenance des logiciels pour la médiathèque de Saint Macaire en Mauges – Avenant n°3		
143	ACP	Marché de travaux de création de terrains synthétiques - Gpt SPORTINGSOLS - CHOLET TP - Avenant 1		
144	ACP	Marché de prestations intellectuelles : Avis sur l'existant - Mission HAND et contrôles électriques-cinéma Boris Vian-St Macaire en Mauges-BUREAU ALPES CONTRÔLE	1 760,00 €	
145	ACP	Marché de prestations intellectuelles - Bilan intermédiaire et renouvellement des conseillers et conseils consultatifs - Sté Agostino	11 530,00 €	
146	ACP	Marché de maintenance des orgues St Macaire en Mauges et Torfou - Manufacture d'orgues Robert Frères	10 000,00 € maxi	
147	AG	Contrat de bail à usage professionnel – Vanessa Jaud – Local bien-être St André de la Marche		6 ans

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2023108	MONTFAUCON	11	Collège (rue du)	B	1266, 1268	3/5/23
2023139	ST ANDRE		Bocage (rue du)	AE	253, 254	9/5/23

2023141	ST GERMAIN	46 et 46 bis	Bottiers (rue des)	D	299	12/5/23
2023142	ST MACAIRE	10	Verne (rue Jules)	AB	3	16/5/23
2023143	MONTFAUCON		Moine (Pont de)	B	1654	12/5/23
2023144	ST MACAIRE	10	Noiret (Philippe)	AA	391	12/5/23
2023145	TORFOU	22	Alouettes (rue des)	D	985	19/5/23
2023146	ST CRESPIN	14	Moulins (rue des)	C	4127	19/5/23
2023147	ST MACAIRE	21 bis	Bruxelles (rue de)	AK	472	19/5/23
2023148	ST MACAIRE	9	Espetven (rue)	AB	324	19/5/23
2023149	ROUSSAY	19	Fontaine (rue de la)	A	249, 1041, 1042, 1114, 1517	26/5/23
2023150	ST MACAIRE	9	Verne (rue Jules)	AA	17, 18	26/5/23
2023151	ST MACAIRE	19	novembre (bd du 11)	AE	461, 462	26/5/23
2023152	ST MACAIRE	4	Sand (pas George)	AH	31	19/5/23
2023155	ST MACAIRE	19	novembre (bd du 11)	AE	459, 460	30/5/23
2023156	ST MACAIRE	2	Simier (rue Lucienne)	WD	492	30/5/23
2023157	ST MACAIRE	6	Air (allée de bel)	AL	27	30/5/23
2023158	ST MACAIRE	3	Héon-Canonne (rue Jeanne)	WD	495	2/6/23
2023159	ST MACAIRE	9	Simier (rue Lucienne)	WD	468	2/6/23
2023160	ST MACAIRE	7	Simier (rue Lucienne)	WD	467	2/6/23
2023161	TORFOU	13	Bouvier (rue du Lt)	AB	29, 446	7/6/23

2023162	ST GERMAIN	7, 9, 11, 13 et 15	Cave (rue de la)	D	3466, 3480	2/6/23
2023163	ST MACAIRE	7	Bordais (rue François)	AE	895	12/6/23
2023164	ST MACAIRE	46	Anjou (rue d')	AD	23	13/6/23
2023165	ST MACAIRE	32	Bretagne (rue de)	AA	128	14/6/23
2023166	ST MACAIRE	11 D	Montmartre (rue)	AB	258, 259	14/6/23
2023167	TORFOU	2	Mésanges (allée des)	D	995	16/6/23
2023168	ST MACAIRE	4	Industrie (rue de l')	AI	39	16/6/23
2023169	ST MACAIRE	6	Molière (allée)	AC	105	16/6/23
2023170	ST GERMAIN	2	Loriette (chemin de la)	E	571	16/6/23
2023171	ST CRESPIN	31	Bretagne (rue de)	C	1028	22/6/23
2023172	ST ANDRE	33	Calvaire (rue du)	AA	39	22/6/23
2023173	MONTFAUCON	9	Collège (rue du)	B	1633, 1648	28/6/23
2023174	ST MACAIRE	82	Mauges (rue des)	AH	115	29/6/23
2023175	ST MACAIRE	23	Camus (rue Albert)	AH	165	29/6/23
2023176	MONTFAUCON	1 bis	Amourettes (rue des)	A	1069p, 725	29/6/23
2023177	ST GERMAIN	30	Bottiers (rue des)	D	276, 1221, 2933, 2935	4/7/23
2023178	LA RENAUDIERE		Bordage	AB	49	4/7/23
2023179	MONTFAUCON	42	Lofficial (rue Louis Proper)	A	498, 860, 1286	4/7/23
2023180	LA RENAUDIERE	3	Chevalerie (rue de la)	AB	195	5/7/23

2023181	LE LONGERON	28	Chapelle (rue de la)	AI	61, 62 et 63 (en indivis)	5/7/23
DEC202312	ST MACAIRE	4	Réthorie (rue de la)	AB	653	5/5/23
DEC202313	TILLIERES		Moulin (rue du)	A	2010, 3139	5/5/23
DEC202314	ST MACAIRE		Commerce (rue du)	AB	671	14/6/23
DEC202315	ROUSSAY	8	Chapelle (rue de la petite)	A	342	14/6/23
DEC202316	ST GERMAIN	15	Branly (rue Edouard)	D	2473	22/6/23
DEC202317	LE LONGERON	34	Colonne (rue de la)	AK	100	26/6/23
DEC202318	TORFOU		Bourg	AC	212	12/7/23

3) Concessions en cimetière

Date de la décision	Commune déléguée	Numéro	Prénom/Nom du Demandeur	Durée	Date de début	Nature	Prix
04/04/2023	Roussay	RO-2023-002	Mme GUIMBRETIERE Marie	15	24/03/2023	Concession de terrain	100,00 €
03/03/2023	St André de la Marche	SA-2023-003	BARANGER Marie	30	10/02/2023	Concession terrain cinéraire	200,00 €
07/03/2023	St André de la Marche	SA-2023-004	Mme CHAILLOU Marie	30	01/01/2023	Renouvellement de concession	200,00 €
29/03/2023	St André de la Marche	SA-2023-006	Mme CHEVOLLEAU Christiane	30	29/03/2023	Concession de terrain	200,00 €
07/03/2023	St Crespin sur Moine	SC-2023-002	Mme DURAND Henriette	30	02/01/2023	Concession de terrain	200,00 €
16/05/2023	St Crespin sur Moine	SC-2023-004	Mme BRACHET Marie-Thérèse	15	11/05/2023	Concession de terrain	100,00 €
10/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-002	SEVAULT Martine	15	10/01/2023	Jardin de dispersion	100,00 €
10/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-004	NAVIER Philippe	15	26/01/2023	Jardin de dispersion	100,00 €
10/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-006	RENAUD Janick	15	13/02/2023	Concession terrain cinéraire	100,00 €
11/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-007	DOLBEAU Marie-Renée	30	16/02/2023	Concession terrain cinéraire	200,00 €
13/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-009	SUTEAU André	30	08/02/2023	Renouvellement de concession	400,00 €
10/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-001	MICHAUD Nadia	15	05/01/2023	Jardin de dispersion	100,00 €
04/04/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-011	M. DERZON Thierry	30	05/04/2023	Renouvellement de concession	200,00 €
10/03/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-005	Mme EDDAOUDI Fatima	30	10/02/2023	Concession de terrain	200,00 €
04/04/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-012	M. FIOLEAU Julien	30	08/04/2023	Renouvellement de concession	200,00 €

21/06/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-013	M. ROLANDEAU Jean-Marie	30	29/04/2023	Renouvellement de concession	200,00 €
21/06/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-014	M. CERQUEUS Paul	30	28/06/2023	Renouvellement de concession	200,00 €
21/06/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-015	Mme SENECHAL Maryline	30	23/05/2023	Concession espace cinéraire	200,00 €
21/06/2023	St Macaire en Mauges	SM-2023-016	M. BRIN Jacques	30	01/06/2023	Concession espace cinéraire	200,00 €

Le Maire,
Didier Huchon,

Le secrétaire de séance,
Aurélie Brunet,